

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 3 avril 2019

CD20190403_23
id. 4467

Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**TAXE D'URBANISME - DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES
DE PÉNALITÉS ET DE MAJORATIONS**

La paierie départementale a adressé au Conseil départemental 34 dossiers de

demande de remise gracieuse de pénalités et de majorations suite au défaut de paiement à la date d'exigibilité de la taxe d'urbanisme de redevables.

Le montant de la taxe d'urbanisme, pour la part revenant au Département et à l'État, a été intégralement payé par les redevables. Les pénalités et majorations, objet de la demande de remise, s'élèvent à 5 443,20 €.

PARTICULIERS

Date saisine	N° Permis	Montant	Motif invoqué
18/09/18	PC033010P0090	11,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la remise des fonds-Solde inférieur au solde de poursuite
18/09/18	PC16707T0009	10,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la remise des fonds-Intérêts courants depuis-Solde inférieur au solde de poursuite
18/09/18	PC08511P0008	8,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la remise des fonds-Intérêts courants depuis-Solde inférieur au solde de poursuite
18/09/18	PC17311T0011	16,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la remise des fonds-Intérêts courants depuis-Solde inférieur au solde de poursuite
18/09/18	PC12411T0068	43,86 €	Intérêts calculés entre la date du fait générateur et le passage tardif du dégrèvement "Taux 0%" - Intérêts courants depuis
18/09/18	PC17908R0016	83,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la réception des fonds-Intérêts courants depuis-Solde inférieur au solde de poursuite
18/09/18	PC12110M0338	24,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la réception des fonds-Intérêts courants depuis-Solde inférieur au solde de poursuite
18/09/18	PC12110M0409	42,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la réception des fonds-Intérêts courants depuis-Solde inférieur au solde de poursuite
18/09/18	PC12109M0337	58,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la réception des fonds-Intérêts courants depuis-Solde inférieur au solde de poursuite
18/09/18	PC03808R0009	10,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la réception des fonds-Intérêts courants depuis-Solde inférieur au solde de poursuite
18/09/18	PC03807R0035	48,79 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la réception des fonds-Intérêts courants depuis-Solde inférieur au solde de poursuite

03 MAI 2019

Date saisine	N° Permis	Montant	Motif invoqué
18/09/18	PC16109R0028	39,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la réception des fonds-Intérêts courants depuis-Solde inférieur au solde de poursuite
18/09/18	PC10508T0011	65,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la réception des fonds-Intérêts courants depuis-Solde inférieur au solde de poursuite
18/09/18	PC09609P0054	14,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la réception des fonds-Intérêts courants depuis-Solde inférieur au solde de poursuite
18/09/18	PC11208L0035	293,60 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la réception des fonds-Intérêts courants depuis
18/09/18	PC13406T0075	271,50 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la réception des fonds-Difficultés récurrentes du pétitionnaire
18/09/18	PC12412T0018	102,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la réception des fonds-Intérêts courants depuis
18/09/18	PC12407T0029	17,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la réception des fonds-Intérêts courants depuis-Solde inférieur au solde de poursuite
18/09/18	PC12412T0020	102,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la réception des fonds-Intérêts courants depuis
18/09/18	PC00209R0017	285,00 €	Dégrèvement passé tardivement par la DDT- Intérêts calculés en attendant ce dégrèvement
20/09/18	PC12110M0280	420,00 €	Echéancier suivi avec difficulté suite problème de santé – Intérêts courants depuis la date du fait générateur-situation précaire
20/09/18	PC12110M0150	449,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la réception des fonds-Intérêts courants depuis
01/10/18	PC12109M0357	25,00 €	Intérêts produits entre la date de prise en compte de l'ATD et la réception des fonds- Solde inférieur au solde de poursuite
01/10/18	PC07508T0027	470,69 €	Situation précaire – Intérêts calculés depuis la date du fait générateur et courant depuis- ATD Pôle Emploi terminé car plus de droits.
12/10/18	PC17308T0007	217,00 €	Dossier en surendettement-Plan respecté – Intérêts courants pendant cette période
16/10/18	PC17312T0005	224,92 €	Difficultés à suivre un échéancier-Pôle Emploi en fin de droit – Intérêts cumulés pendant la période du délai et courant ensuite
23/11/18	PC12409T0004	774,47 €	Difficultés à suivre un échéancier-RSA perçu – Obligation de vente du bien
26/11/18	PC06607R0004	133,00 €	Décès du titulaire le 15/04/18 – Difficultés de succession

Date saisine	N° Permis	Montant	Motif invoqué
29/11/18	PC12107M0313	568,00 €	Imbroglio lors de la vente du bien – mention à tort du transfert de la dette aux nouveaux acquéreurs.
29/11/18	PC16107R0026	186,37 €	Difficultés financières récurrentes – dernier délai en 2017 respecté -intérêts cumulatifs pendant ce délai
22/01/19	PC03311P0123	143,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la fin de versement des fonds – solde inférieur au seuil de recouvrement bancaire
		5 155,20 €	

SOCIETES

Date saisine	Raisons sociales	N° Permis	Montant	Motif invoqué
18/09/18	SOCIETE FRANCAISE HABITATION HLM	PC003309P0057	106,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de la mise en demeure et la remise de fonds-Intérêts courants depuis
18/09/18	SCI VERT PAYSAGE	PC13407R0018	26,00 €	Intérêts calculés entre la rédaction de l'ATD et la réception des fonds-Intérêts courants depuis-Solde inférieur au solde de poursuite
18/09/18	SOCIETE URBA 73	PC01711T0027	156,00 €	Délai accordé suite à transfert de dossier – intérêts générés pendant cette période et courant depuis
	TOTAL		288,00 €	

L'article L 251 A du livre des procédures fiscales prévoit que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, au profit desquelles sont perçues les taxes d'urbanisme, peuvent accorder la remise gracieuse des pénalités de retard, sur proposition du comptable chargé du recouvrement. Cette remise est subordonnée au paiement intégral de ces taxes.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'article L 251 A du livre des procédures fiscales,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide, compte tenu des avis favorables du comptable, d'accorder aux redevables pour les permis de construire ci-dessus, des remises gracieuses d'un montant total de 5 443,20 € représentant la totalité des pénalités et majorations dues, étant précisé qu'aucune inscription budgétaire n'est nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC